Croix-Rouge et philatélie

Objekttyp: Group

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse

Band (Jahr): 78 (1969)

Heft 6

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Croix-Rouge et philatélie

Nouveaux timbres Croix-Rouge

Suisse

Les timbres de «Pro Patria» dont le produit de la surtaxe est destiné aux œuvres nationales de la Croixrouge suisse ont paru. Ils sont fort bien réussis. Malheureusement et contrairement à ce qui a toujours été fait jusqu'à présent, la destination de la surtaxe et le nom de la Croix-Rouge suisse ne figurent pas plus sur les timbres que sur la marge des feuilles. Ils ne sont même pas indiqués sur le feuillet, le carnet et l'enveloppe «premier jour» édités par les Postes fédérales. Ces quatre valeurs ne peuvent donc pas être considérées comme des timbres de Croix-Rouge au plein sens du mot, c'est grand dommage pour leur vente et pour les collectionneurs spécialisés. Nous devons donc modifier la numérotation que nous leur avions donnée dans le dernier numéro de cette revue et les faire figurer dans la seconde catégorie, «timbres d'usage postal ne portant pas d'inscription évoquant la Croix-Rouge, mais dont la surtaxe est remise à cette œuvre» (catégorie B). Rappelons que jusqu'ici les séries «Pro Patria» émises au bénéfice de la Croix-Rouge portaient toujours sur le timbre ou sur la marge le nom de la Croix-Rouge suisse dans les trois langues nationales.

La description ci-dessous remplace donc celle parue dans l'édition du 1er juin:

1969 S. I 10 + 10 c. Pro Patria. St-François d'Assise. Polychrome.

S. II 20 + 10 c. Dito. Fontaine de Moïse. Polychrome S. III 30+10 c. Dito. St-Christophe. Polychrome. S. IV 50+20 c. Dito. La Vierge et l'Enfant.

Polychrome.

Philippines

Troix timbres ont été émis en mai pour le cinquantenaire de la Ligue.

1969 T. 6 10 c. «The League of Red Cross Societies T. 7 40 c. - 1919 - 50th anniversary - 1969».
T. 8 75 c. Carte des îles Philippines et emblème de la Croix-Rouge.
Dito.
Dito.

Yougoslavie

Le timbre annuel de surtaxe obligatoire en faveur de la Croix-Rouge yougoslave a paru en mai.

1969 B. 27 0.20

Planisphère entre deux mains, petite croix rouge dans un carré. Rouge-orange/brun-rouge/noir.

m.-m. t.



SW180 – un synonyme **d'hygiène.**

Les couteaux SWIBO pour l'homme de métier et la ménagère avec le fameux manche en ${\sf GRILON}$ (Nylon) jaune.

INOXYDABLE **haute qualité** STERILISABLE GARANTI MACHINE A LAVER LA VAISELLE

